

Inauguration aujourd'hui

Une maison de maître pour les Pompes funèbres

Élégante demeure construite au XVIII^e siècle, la Villa Concorde s'offre dès aujourd'hui une renaissance, au service de la Ville

Laurence Bézaguet

«C'est une immense opportunité de pouvoir mieux prendre en compte la situation émotionnelle des familles grâce à des espaces offrant plus d'intimité! Beaucoup de sérénité se dégage des lieux.» La magistrate Verte Esther Alder ne tarit pas d'éloges sur l'affectation de la Villa Concorde au Service municipal des pompes funèbres. L'inauguration officielle a lieu aujourd'hui: «Cet endroit donne une tout autre dimension au travail remarquable effectué par les Pompes funèbres. M. Breda (*ndlr, directeur du service*) est pour beaucoup dans cette réussite.»

Si certains critiquent un lieu «excentré» (situé sur le territoire de la ville, mais aux portes de Châtelaine), la plupart des usagers sont visiblement séduits. «La sobriété et la luminosité ambiantes, la petite bougie à l'entrée les apaisent», se réjouit Alexandre Breda. Aux Eaux-Vives, où se trouvait auparavant ce service, «l'atmosphère était nettement plus étouffante, on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres, on manquait de lumière du jour», ajoute Virginie Rouiller, adjointe à la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Dé-dramatiser la mort

Tous deux sont convaincus par cette «renaissance» de la Concorde, élégante maison de maître datant de la fin du XVIII^e siècle, qui permet de valoriser les professions des pompes funèbres, pas toujours bien perçues. Et qui devrait surtout entraîner une dé-dramatisation de la mort. «On aimerait faciliter la façon de parler des rites de passage», explique Virginie Rouiller, cadre d'un département qui gère tous les secteurs de l'existence. «De l'Etat civil où l'on déclare les naissances aux Pompes funèbres où l'on enregistre les décès», précise Alexandre Breda.

La récente attribution de cette



La sobriété et la luminosité de la Villa Concorde lui confèrent une atmosphère adaptée à son nouveau rôle.

La ferme Menut-Pellet rénovee pour les habitants?

L'affectation de la Villa Concorde au Service des pompes funèbres a provoqué l'ire du quartier, qui aurait préféré pouvoir disposer de la demeure. Cet apparent dédain envers des habitants désireux de prendre en main la mutation de leur cadre de vie a ému de nombreux élus municipaux. «Comment mon Conseil administratif de gauche a-t-il pu s'asseoir sur ce processus participatif?» s'étranglait ainsi le Vert Mathias Buschbeck, dans nos éditions du 19 septembre. Bien consciente de la déception

bâtisse - inscrite à l'inventaire en 1993 et superbement rénovée - aux Pompes funèbres avait pourtant provoqué la colère des habitants des Ouches/La Concorde (*nos éditions du 19 septembre*): ils la revendiquaient depuis des années pour en faire un centre de quartier. Non sans raison, dans un périmètre en plein boom où on prévoit 1300 nouveaux logements.

Le quartier se distingue, en

provoquée par cette affectation, Esther Alder est déterminée à fournir un lieu de rencontre aux habitants. Voisine de la Villa Concorde, la ferme Menut-Pellet pourrait parfaitement remplir cette fonction. Or, elle doit être entièrement retapée et le coût de sa rénovation est estimé... à 8 millions de francs! Le Conseil administratif n'en est pas moins convaincu par le bien-fondé de ce projet dont l'ambitieux programme de rénovation a été validé par les habitants lors d'un processus

participatif; un crédit d'étude a ainsi été déposé en Commission des travaux. En attendant le verdict final du Municipal sur la rénovation de cette ferme, le Service de la jeunesse, le Service social et une délégation d'habitants travaillent sur un projet de maison de quartier mobile à l'année. Il est prévu d'engager une personne pour mener à bien des animations socioculturelles dans les lieux existants, notamment dans l'espace - réservé à cet effet - à la Villa Concorde. **L.B.**

Des projets en cours

La combativité des habitants finira peut-être par être récompensée: la ferme voisine Menut-Pellet pourrait en effet se transformer en ce lieu de rencontre tant désiré (*lire*

l'encadré). En attendant, Esther Alder compte bien faciliter l'ouverture de la Villa Concorde sur le quartier. Bibliothèque consacrée aux rites de passage, cafés mortels pour les familles ayant perdu un proche, recueillement destiné au deuil périnatal: divers projets sont prévus. C'est le photographe Steve Luncker qui lance les feux dès ce jeudi avec une exposition intitulée «Le Temps d'une vie».

Valentin: 30 ans requis contre l'assassin présumé

L'avocat général a demandé à la Cour de retenir une altération du discernement de l'accusé

Trente ans de réclusion criminelle contre lui et 16 à 18 ans contre elle. Ainsi a requis hier Jean-Paul Gandolière, à l'encontre de l'assassin présumé de Valentin, tué en juillet 2008 à Lagnieu (Ain), et de sa compagne, accusée de complicité. «Mon choix en conscience est celui de l'altération du discernement» du marginal de 42 ans, a expliqué l'avocat général.

Depuis le début du procès, il y a dix jours, le discernement des accusés au moment des faits est au cœur des débats. L'enjeu étant de savoir si leur place est en prison ou à l'hôpital psychiatrique.

«L'autre option, celle de l'abolition du discernement, ne présente pas de garantie, car il deviendra un malade avec tous les droits des malades», notamment celui de sortir prématurément de l'hôpital psychiatrique sur simple avis des médecins psychiatres, a précisé Jean-Paul Gandolière.

En ce qui concerne, l'accusée, âgée de 52 ans, jugée pour complicité, l'avocat général a assorti sa demande d'une mesure de sûreté non quantifiée. Il a estimé qu'elle «était la rampe de lancement, tandis que lui est le missile téléguidé qu'elle envoie dans la nature».

Partageant cette analyse,

Me Jacques Frémion, avocat des parents de Valentin, a souligné hier matin, dans sa plaidoirie, le rôle «majeur» de la quinquagénaire, «complice contemplant avec beaucoup de perversité et d'intelligence» et dont «l'esprit maléfique avait pensé et téléguidé la mort».

Les avocats des parties civiles ont mis en garde la Cour d'assises contre le risque de déclarer l'accusé irresponsable pénalement. «Ce crime n'est pas le crime d'un fou», a insisté Me Frémion. Et d'ajouter à l'attention de l'accusé: «Vous savez que c'est vous l'assassin, votre déni ne convainc personne, même pas vous. Vous êtes un prédateur, un bourreau, un tortionnaire, vous vous acharnez avec une violence inouïe», a-t-il dit, évoquant les 44 coups de couteau portés à Valentin, qui a «agonisé pendant dix minutes».

Pour sa part, Me Yves Crespin, avocat d'une association pour l'enfance maltraitée, a souligné: «Ce serait un trop grand risque de les renvoyer à l'hôpital, vous devez faire le choix de la défense sociale, l'absence d'accord des experts ne vous donne pas le choix.»

Le verdict est attendu ce soir.

Marie Prieur avec AFP

Lire notre dossier France voisine
www.tdg.ch/francevoisine

Le sauvetage financier de l'Etat est lancé

Le Conseil d'Etat a adopté hier des modifications fiscales qui devraient aider au retour de l'équilibre budgétaire

Lors de la présentation, le 23 novembre, de son plan financier quadriennal 2012-2015, le Conseil d'Etat avait présenté les mesures qu'il juge indispensables au retour de l'équilibre financier. Hier, le gouvernement a adopté plusieurs projets de loi et modifications de règlements nécessaires à l'application de certaines de ces mesures.

C'est ainsi que la suspension temporaire du bouclier fiscal a trouvé sa formulation juridique. Il est prévu de le mettre en veilleuse pour les années fiscales 2013 et 2014. La suspension augmenterait les recettes fiscales de 38 millions par année.

Ce dispositif permet au contribuable de ne pas supporter une charge d'impôts sur la fortune et le revenu supérieure à 60% de son revenu net annuel. Le projet de loi sera soumis au Grand Conseil puis en votation populaire.

Un deuxième projet de loi vise à supprimer, cette fois définitivement, l'exonération des collections artistiques et scientifiques. Il s'agit d'une particularité genevoise et le Conseil d'Etat estime que cette «niche fiscale» viole le droit fédéral. L'impact fiscal de cette suppression n'a pu être chiffré précisément.

Parmi les autres projets adoptés, citons la diminution de la commission de perception de l'impôt à la source, versée dans la plupart des cas aux employeurs. L'impact sera de 11 millions de francs. **Eric Budry**

PUBLICITÉ

CONCOURS

GRAND CONCOURS DE NOËL

Du 1^{er} au 24 décembre avec la Tribune de Genève et la Fnac!

GAGNEZ...

1 Réflex Canon EOS1100D + 18-55
[Valeur Fr. 599.-]



fnac.ch
partageons nos passions



PAR SMS (Fr. 1.50/SMS)
Tapez **TDG NOEL14**
Envoyez le message au numéro **8000**



PAR TELEPHONE
(Fr. 1.50 depuis une ligne fixe)
0901 030 000 code 14



PAR INTERNET
www.tdg.ch/concours

Délai de participation : dimanche 18 décembre à minuit
Conditions sous www.tdg.ch/concours

Tribune de Genève